

Arrêté portant modification de l'arrêté fixant provisoirement les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (LCE), du 22 mars 1983;

sur la proposition de son président,

arrête:

/

L'arrêté fixant provisoirement les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat, du 28 mai 2013, est modifié comme suit:

Art. 4, al. unique

Le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) assume les tâches dévolues à l'Etat dans les domaines de la justice, de la police, de la sécurité civile et militaire, de l'exécution des peines, de la protection de l'adulte et de l'enfant, de l'accueil extra-familial, des poursuites et faillites, de la culture et du sport, ainsi qu'en matière de services juridiques, de ressources humaines et de caisse de pensions.

Art. 5, al. unique

Le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) assume les tâches dévolues à l'Etat dans les domaines de la santé publique, des finances, des contributions publiques, des communes, des relations entre les Eglises et l'Etat, ainsi qu'en matière de bâtiments et de logement, d'organisation et d'informatique.

Art. 7, al. unique

Le Département de l'économie (DEC) assume les tâches dévolues à l'Etat dans les domaines du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, du registre du commerce, de la politique régionale, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, et APG, des allocations familiales, ainsi qu'en matière d'action sociale et d'assurance-maladie.

Art. 8, al. unique

Le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) assume les tâches dévolues à l'Etat dans les domaines de l'éducation, de la formation, ainsi qu'en matière de politique familiale et d'égalité.

//

¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le 17 juin 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,

L. KURTH

La chancelière,

S. DESPLAND

ANNEXE

NOUVELLE STRUCTURE DE L'ADMINISTRATION CANTONALE ÉTAT AU 17 JUIN 2013

Composition des départements et de la chancellerie d'Etat

Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF)

Secrétariat général

Service de la justice

Office cantonal de la population

Service pénitentiaire

Office d'application des peines et mesures

Etablissement d'exécution des peines de Bellevue

Etablissements pénitentiaires des Montagnes neuchâteloises

Service de probation

Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse

Office de protection de l'enfant de Neuchâtel

Office de protection de l'enfant de La Chaux-de-Fonds

Office de protection de l'adulte de Neuchâtel

Office de protection de l'adulte de La Chaux-de-Fonds

Office de l'accueil extra-familial

Service des institutions pour adultes et mineurs

Service des poursuites et faillites

Office des poursuites

Office des faillites

Police neuchâteloise

Service de la sécurité civile et militaire

Service des affaires culturelles

Office du patrimoine et de l'archéologie

Office des archives de l'Etat

Service des sports

Service des ressources humaines

Service juridique

Département de la santé et des affaires sociales (DSAS)

Secrétariat général

Office d'organisation

Service financier

Office du contentieux général

Service des contributions

Office de taxation des personnes physiques

Office de taxation des personnes physiques indépendantes

Office de taxation des personnes morales et de révision

Office de contrôle et des tâches spéciales

Office des impôts immobiliers et de succession

Office de l'impôt anticipé

Office de l'impôt à la source

Office de perception

Service de la santé publique
Office de la surveillance, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé
Office des prestataires ambulatoires
Office des hôpitaux et des institutions psychiatriques
Office du maintien à domicile et de l'hébergement

Service des bâtiments
Office du logement

Service informatique de l'Entité neuchâteloise

Service des communes

Département de la gestion du territoire (DGT)

Secrétariat général

Service de l'aménagement du territoire

Service des transports

Service des ponts et chaussées
Office des ressources générales
Office des routes cantonales
Office de l'entretien

Service de l'énergie et de l'environnement

Service de la faune, des forêts et de la nature

Service de l'agriculture
Office de l'approvisionnement économique du pays
Office des améliorations foncières
Office de l'équipement agricole
Evologia
Office des paiements directs
Office phytosanitaire
Office des vins et des produits du terroir
Station viticole et encavage de l'Etat

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Service de la géomatique et du registre foncier
Office du registre foncier du Littoral et du Val-de-Travers
Office du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz

Département de l'économie (DEC)

Secrétariat général
Office de conciliation en matière du travail

Service de l'économie
Office de promotion économique
Office du registre du commerce

Service de l'emploi
Office de logistique des mesures du marché du travail
Office des emplois temporaires
Office régional de placement neuchâtelois
Office de contrôle
Office de l'inspection du travail
Office juridique et de surveillance

Service des migrations
Office du séjour et de l'établissement
Office de la main-d'œuvre
Office de l'asile en premier accueil
Office de l'asile en second accueil
Direction juridique

Service de la cohésion multiculturelle

Service de l'action sociale

Office de l'aide sociale

Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien

Office des bourses

Office cantonal de l'assurance-maladie

Service de statistique

Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS)

Secrétariat général

Caisse de remplacement

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Office de la politique familiale et de l'égalité

Service de l'enseignement obligatoire

Office de la pédagogie et de la scolarité

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation

Office de l'enseignement spécialisé

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

Office des lycées

Office des apprentissages

Office des hautes écoles et de la recherche

Office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle